Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260302-37_2026-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 2-2026
Délibération : 37-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt et un février, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 14 à partir de 20h00
Votants : 16 puis 15 à partir de 20h00
Pouvoirs : 1

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, DEBAYS Evelyne, RACOUET Philippe, GUILLOUCHE Elodie, LANOE Rudy, RIO Letitia, NAFTEUX Yvonne, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.
Absent excusé : GABARD Sylvain, Samuel Le TREHUDIC, SERAZIN Léonie, BOULO DUGUÉ Céline (donne pouvoir à GUILLOUCHE Elodie).

Secrétaire de séance : GOURMIL Nathalie

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : Avis du Conseil Municipal – Renouvellement de l'exploitation de la carrière de ROGA située à SAINT-CONGARD

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté d'ouverture d'enquête publique concernant le dossier présenté par la société CHARRIER, en vue du renouvellement de l'exploitation de la carrière de ROGA située sur la commune de SAINT-CONGARD.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'enquête publique était ouverte du 22 janvier 2026 à 9 heures au 23 février 2026 à 12 heures. Il rappelle également que le conseil municipal peut donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Vu le dossier d'enquête publique complet envoyé aux membres du conseil municipal ;
Considérant les avis des communes de SAINT-LAURENT et de SAINT-CONGARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'émettre un avis favorable au renouvellement de l'exploitation de la carrière de ROGA.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260302-37_2026-DE

Vote à la majorité :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Fait et délibéré, le 2 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.